

Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2025

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mrs FURDYNA, PHILIPPE, Mmes GODARD, LE BATARD, Mr DIMÉSIC, Mme LÉONARD, Mr VILLEDIEU, Mme PHILIPPE, Mr MAHIEU, Mme LAVAL, Mrs DEFRANCE, MORICE, Mme AGNÈS.

Absents Excusés : Mr PLINE, Mme LEGOUPIL, Mr MARY, Mme GUILLEMIN, Mr MAHEUT, Mme DUPONT.

Secrétaire : Mme AGNÈS

Pouvoir : Mr PLINE a donné pouvoir à Mr PHILIPPE
Mme LEGOUPIL a donné pouvoir à Mme GODARD
Mr MARY a donné pouvoir à Mme AGNÈS
Mme DUPONT a donné pouvoir à Mr BERTIER

2025/076 : JOURNÉE NETTOYAGE COMMUNE

Le Conseil Municipal se félicite de l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes d'avoir organisé le 20 Septembre 2025 le matin le nettoyage de la Commune dans le cadre de la journée mondiale de nettoyage de notre planète appelée « World Cleanup Day ».

Le Conseil Municipal remercie l'ensemble des participants qui ont permis la réussite de cette collecte. Le Conseil Municipal accepte de renouveler cette journée, éventuellement sur une autre période.

Cette journée a permis d'identifier des endroits où la pose de poubelles serait judicieuse ; le Conseil Municipal est favorable à cette expérimentation.

2025/077 : COMMISSION SERVICE TECHNIQUE

Mr DIMÉSIC, Conseiller Municipal, a présenté au Conseil Municipal les différents points abordés lors de la Commission des Services Techniques le 16 Juillet 2025.

Chacun a pris connaissance de l'avancement des travaux budgétisés et du fonctionnement de la balayeuse.

Mr VILLEDIEU, Conseiller Municipal, a fait également un point sur les chemins ruraux et pédestres en mentionnant les aménagements faits ou à faire.

Une liste de matériel non utilisé a été présentée au Conseil Municipal, au vu de celle-ci, le Conseil Municipal autorise le Maire à le vendre et de prendre les écritures de cession de ces différents articles pour les sortir de l'actif.

La cession du mini tracteur Holder à titre gratuit a été acté par 18 voix pour et 2 contre.

2025/078 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mme AGNÈS, Conseillère Municipale, informe le Conseil Municipal que le Conseil Municipal des Jeunes travaille actuellement sur l'organisation de la journée d'Halloween le vendredi 31 Octobre 2025 qui se déroulera au Musée de la Mine.

Celui-ci participera également aux animations organisées lors du festival « Terre et Goût » le samedi 11 Octobre 2025 au Moulin de Marcy.

Le Conseil Municipal confirme les festivités de la chasse aux œufs le lundi de Pâques sur l'année 2026.

Il restera à définir l'organisation de la 2^{ème} édition de la Course de Caisses à savon.

Le Conseil Municipal se prononcera lors de la prochaine réunion

2025/079 : COMMISSIONS ASSOCIATIONS, JEUNESSE, SPORTS

Mr PHILIPPE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le programme du festival « Terre et Goût » organisé au Moulin de Marcy, le samedi 11 Octobre 2025.

Le Conseil Municipal remercie l'ensemble des participants pour le dynamisme de chacun et toutes les idées qui ont été formulées pour pouvoir réussir cette journée.

2025/080 : COMMISSION SÉCURITÉ

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, a présenté au Conseil Municipal les divers travaux réalisés au cours de l'été :

- La pose du panneau lumineux, la fin des travaux de l'église St Germain, le sinistre survenu à la Chapelle de la Mine, les travaux de finition des Voirie et Réseaux Divers des lotissements « les Petites Mellières et des Rives du Bosq.

Le Conseil Municipal conteste ceux effectués au lotissement des Petites Mellières et se réserve le droit de ne pas réintégrer ceux-ci dans le domaine public si des reprises ne sont pas faites. Pour le dossier relatif au commerce « La Renommée » (ancienne charcuterie), le Conseil Municipal demande à l'Intercom dans le cadre de sa compétence « développement économique » d'étudier la viabilité commerciale de cette activité sur le territoire.

Afin de clarifier la vitesse de la voie communale « la Longue Rue », le Conseil Municipal fixe celle-ci à 70 km/h jusqu'à l'intersection de la rue Bernard Sébert et ce, en venant de la rue du Bois, puisqu'un panneau d'entrée d'agglomération sera posé.

La Commission a retenu 9 logos sur 24 qui ont été présentés.

Les habitants vont pouvoir en retenir 3, les votes sont ouverts tout le mois d'octobre.

2025/081 : AMÉNAGEMENT VOIE DOUCE

Le Conseil Municipal a pris connaissance des 3 projets d'aménagement en voie douce qui sont actuellement à l'étude :

- Cheminement doux le long de la route de Bayeux (RD5) permettant de relier la commune du Breuil-en-Bessin au centre-ville du Molay-Littry, sécurisant ainsi le cheminement des piétons et vélos vers les commerces et vers les écoles (longueur du projet 600 m)
- Cheminement doux le long de la route de Tournières (RD15) permettant de relier les habitations des landes de Cabert (rue des Barres, rue Rétot, rue du Vieux Moulin) au groupe scolaire, sécurisant le cheminement des écoliers vers le groupe scolaire (longueur du projet 600 m)
- Cheminement doux le long de la rue de Tainville permettant de relier la rue de la gare et le futur lotissement de la rue de Tainville au groupe scolaire, sécurisant le cheminement des piétons et vélos vers le groupe scolaire (longueur du projet 550 m).

Pour pouvoir avancer sur ces dossiers et notamment connaître les aides, le Conseil Municipal décide de confier cette mission au Cabinet TECAM, bureau d'études et valide son devis de 44 150,40 euros TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des subventions pour ces divers dossiers au titre de la DETR auprès du Département pour la mobilité et les amendes de police, auprès de la Région et au titre du Fonds Vert.

Le Conseil Municipal souhaite réfléchir sur les travaux d'effacement des réseaux à prévoir route de Bayeux, ceux-ci sont estimés à 353 097,83 euros avec une participation communale de 154 390,39 euros.

Ce dossier sera réexaminé au prochain Conseil Municipal

2025/082 : TERRAIN IMPASSE DES PUITS

Afin de finaliser la vente du terrain communal situé impasse des Puits à Le Molay-Littry un bornage est nécessaire, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer celui-ci avec le cabinet Géosat pour un montant de 1 920 euros TTC.

Ce terrain étant dans le domaine privé de la Commune, le Conseil Municipal décide de procéder à sa désaffectation administrative et technique de l'usage du public.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

2025/083 : ADRESSAGE

Le Conseil Municipal a pris connaissance du souci d'adressage situé rue de Crémy et rue de la Rochelle où la numérotation n'est pas cohérente.

Pour faciliter le repérage, l'accès des services de secours ou commerciaux, la localisation dans les GPS, le Conseil Municipal décide de nommer cette rue « rue de Crémy » et de renuméroter celle-ci en métrique.

2025/084 : CONVENTION DE DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUE

Mr PHILIPPE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la convention de diffusion cinématographique à la Salle des Fêtes entre la Commune, l'association du Foyer Rural et la ligue de l'Enseignement de Normandie (réseau Génériques) établie pour 3 ans à compter du 1^{er} Septembre 2025.

Celle-ci a pour but de définir le rôle de chacun pour permettre une action culturelle autour du cinéma dans notre Commune. La Collectivité apporte chaque année en plus des moyens matériels et humains pour organiser ces séances, une contribution financière fixé à 0,85 euros par habitant.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention permettant de faire bénéficier à l'ensemble de la population d'une activité culturelle sur la Commune.

2025/085 : CONVENTION DE DISPONIBILITÉ DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le SDIS la convention précisant les conditions et les modalités de disponibilité pendant leur temps de travail des agents communaux, sapeurs-pompiers volontaires.

Celle-ci est établie pour 3 ans.

2025/086 : TERRAIN

Le Conseil Municipal décide de céder au SDIS une partie du terrain cadastrée AD 149 situé derrière la caserne des sapeurs-pompiers.

Celui-ci prendra à sa charge le bornage précisant la surface qu'il souhaite récupérer pour implanter leur aire de lavage des véhicules de secours.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de cession correspondant.

2025/087 : ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête publique concernant l'extension d'un élevage laitier, d'une création d'une deuxième ligne de méthanisation et de la révision du plan d'épandage de la Société GAEC LALONDE Rubercy, Saon et Saonnet.

Le Conseil Municipal a pris acte de celle-ci mais 5 élus sont contre et 5 se sont abstenus.

2025/088 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE GAZ ANNÉE 2025

Mr Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Mr Le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de distribution de gaz.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323, soit 391 euros pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2025.

2025/089 : MUSÉES

Mme PHILIPPE, Conseillère Municipale, présente au Conseil Municipal les chiffres de la fréquentation des deux musées pour la saison 2025. Le résultat est encourageant, le Conseil Municipal est satisfait de ces nombreuses visites et renouvelle pour l'année 2026 le fonctionnement actuel à savoir :

- Ouverture du Moulin de Marcy du lundi au jeudi
- Ouverture du Musée de la Mine d'avril à juin et septembre du mercredi au dimanche et tous les jours en juillet et août.

D'autre part, le Conseil Municipal autorise l'Association des collectionneurs de Jetons-Monnaies à photographier les jetons exposés au Musée de la Mine pour les diffuser dans leurs revues.

2025/090 : AXA

Le Conseil Municipal a décidé de revoir sa décision du 24 Avril 2025 au sujet d'AXA qui proposait aux habitants de la Commune une mutuelle.

Au vu de la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande par 17 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre.

2025/091 : SALON DES MAIRES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délégation d'élus se rendra au Salon des Maires les 18 et 19 Novembre 2025.

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais de déplacement engagés par les élus pour se rendre au Salon.

2025/092 : AIRE DE CAMPING-CAR

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement d'une aire de camping-car sur le terrain communal situé route de Balleroy se concrétise.

Le travail engagé avec la Société Camping-Car Park permet de valider un premier devis concernant les équipements nécessaires à installer pour un montant de 76 452,12 euros TTC.

Le Conseil Municipal valide celui-ci auquel viendra s'ajouter les travaux d'aménagement du terrain.

2025/093 : SÉCURITÉ

Le Conseil Municipal autorise le Maire à appliquer la vidéo-verbalisation aux abords des écoles, vu les incivilités recensées qui ne tiennent pas compte des précédents avertissements.

Cette décision est prise pour la sécurité de tous.